



**Article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la
Croissance Verte**

L'engagement de Tocqueville Finance

Décembre 2018

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte | 1 |
| L'engagement de Tocqueville Finance | 1 |
| Décembre 2018 | 1 |
| INTRODUCTION | 3 |
| DEMARCHE POUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE | 3 |
| CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS D'INFORMATIONS DES CLIENTS DES CRITERES ESG | 5 |
| LISTE DES OPC PRENANT EN COMPTE LES CRITERES ESG | 5 |
| Annexe | 6 |

INTRODUCTION

Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont de plus en plus présents dans tous les secteurs de l'économie, et les intérêts et les attentes liés aux préoccupations qu'ils suscitent sont grandissants. Tocqueville Finance est également sensible à ces problématiques et aspire à y répondre à travers ses convictions et ses objectifs.

Nous avons la certitude que la prise en compte des critères ESG permet de générer une performance durable et qu'elle répond à plusieurs exigences, bien au-delà du strict cadre réglementaire. D'abord, l'évaluation des critères ESG offre aux gérants des éléments d'informations complémentaires à ceux de l'analyse financière traditionnelle. Puis, conscients de l'éclaircissement réclamé aujourd'hui par de nombreux clients sur cette thématique, nous sommes persuadés que cette démarche converge avec leurs besoins, tant en matière de gestion que d'information. Enfin, cela nous permet également de matérialiser notre approche historique de certains sujets dans notre processus d'investissement et de mieux en informer nos clients.

DEMARCHE POUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

1) Notre démarche

La bonne gouvernance des entreprises est un angle d'analyse extra-financière prépondérant dans le processus d'investissement de Tocqueville Finance. La gouvernance est d'ailleurs l'un des critères prééminents de notre démarche de prise en compte des critères ESG. De plus, l'univers d'investissement de Tocqueville Finance est constitué en partie de petites et moyennes capitalisations, pour lesquelles les informations sur les critères extra-financiers autres que la gouvernance ne sont pas toujours disponibles.

Sur cet aspect, l'analyse des gérants se focalise sur les deux instances de gouvernance que sont le conseil d'administration et la structure actionariale de la société. Elle vise à mesurer l'alignement des intérêts entre actionnaires et salariés (dirigeants), la gestion des risques et la communication entre l'entreprise et l'actionnaire.

Cette analyse est formalisée au sein de notre « Fiche Valeur », qui intègre une partie dédiée à la gouvernance. Cette dernière couvre 6 indicateurs rapidement identifiables :

- Dissociation des postes de Directeur général et de Président du Conseil d'administration ;
- Proportion d'administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration ;
- Proportion de femmes au sein du Conseil d'administration ;
- Indépendance des différents comités (comité d'audit, comité de rémunération, comité RSE, etc.) ;
- Programme d'incitation des dirigeants à la performance de l'entreprise ;
- Existence de classes d'actions spéciales (à droits de vote double, par exemple).

Hormis ce premier aspect, Tocqueville Finance s'engage désormais plus en avant dans l'univers ESG. Nous avons en effet pris l'initiative de mettre en place un outil analysant 27 critères¹ environnementaux, sociaux et de gouvernance avec l'objectif de synthétiser la performance d'une valeur sur 10 points afin de suivre l'évolution des critères ESG au sein de nos fonds.

Cette note est calculée pour les fonds Tocqueville Odyssée, Tocqueville Value Europe, Tocqueville Olympe Patrimoine, Tocqueville Ulysse, Tocqueville Dividende et Tocqueville Megatrends. Sont exclus du calcul Tocqueville PME et Tocqueville Vie Génération : les univers de ces deux fonds sont plus contraints, car ils ciblent des sociétés de type PME-ETI, à propos desquelles l'information sur les critères ESG est peu disponible, et la problématique RSE moins prégnante.

¹ La liste des 27 critères est disponible en annexe du présent document

Ce dispositif nous permet de suivre la prise en compte des critères ESG dans notre gestion. Nous avons également mis en place des seuils d'alertes afin de pouvoir agir (notamment par la dialogue, voire le désinvestissement) en cas de notation trop faible.

De plus, Tocqueville Finance a recours à l'agence de notation Morningstar et publie la note Morningstar Sustainability Rating dans les rapports mensuels et annuels de gestion des fonds de Tocqueville Finance. Cette note est une mesure de l'efficacité des entreprises détenues dans un fonds d'investissement en matière de gestion des risques et des opportunités liées à la problématique ESG, relativement à d'autres fonds².

Enfin, Tocqueville Finance gère par délégation des fonds de la société de gestion La Banque Postale Asset Management (ci-après « **LBPAM** »). Un de ces fonds (*LBPAM Actions Entreprises*) a pour caractéristique d'être un fonds « ISR ». Dans ce contexte, Tocqueville Finance est amené à appliquer ses méthodes de gestion dans un univers contraint « ISR » que lui communique l'équipe ISR de LBPAM.

2) Politique d'engagement

La politique d'engagement fait partie intégrante du processus de gestion de Tocqueville Finance ; il s'agit de la manière dont Tocqueville Finance vise à influencer le comportement des entreprises, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs ESG.

À ce titre, Tocqueville Finance s'engage dans la voie du dialogue avec les émetteurs en portefeuilles, notamment par le biais de rencontres physiques avec les équipes dirigeantes où sont abordées des questions en lien avec les indicateurs énumérés plus haut.

Ensuite, parce que les stratégies d'investissement pratiquées par Tocqueville Finance se concentrent essentiellement sur la détention d'actions, Tocqueville Finance peut être amené à participer aux Assemblées Générales d'actionnaires.

La politique de vote présentée sur son site Internet détaille les conditions dans lesquelles Tocqueville Finance entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Cette politique résume ainsi les positions prises par Tocqueville Finance en ce qui concerne certains éléments clés de la vie sociétale des émetteurs (modifications statutaires, approbation des comptes, augmentation de capital, etc.).

Tocqueville Finance publie par ailleurs chaque année un rapport sur sa politique de vote, dont la vocation est de rendre compte de la mise en application des principes énoncés.

3) Politique d'exclusion

Tocqueville Finance dispose d'un outil d'aide à la décision afin d'identifier les entreprises présentant un risque majeur en termes de réputation notamment en prenant en compte des thématiques telles que :

- L'environnement
- Les Droits de l'Homme et Communautés locales
- Les conditions de travail et la chaîne d'approvisionnement
- Les clients
- La gouvernance et l'éthique des affaires

Il s'agit là d'une démarche d'exclusion *ex post* en ce qu'elle intervient après l'occurrence d'une controverse³ et non pas d'une démarche préventive.

Cet outil utilise la recherche de l'équipe ISR de LBPAM. Cette dernière exploite des données provenant d'agences de notation extra-financière (telles que Vigeo et MSCI), qui proposent des modules de suivi des controverses affectant les émetteurs en portefeuilles. Tocqueville Finance est ainsi en capacité de suivre l'évolution extra-financière des émetteurs et d'agir dès lors qu'un écart trop grand se dessine entre ses valeurs et convictions et la

² Morningstar utilise les données ESG fournies par la société Sustainalytics pour calculer une note de durabilité. Tous les fonds dont au moins 50 % de l'inventaire dispose d'une note ESG fournie par Sustainalytics sont notés.

³ Une « controverse » correspond à une violation grave et/ou répétée des principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives convaincantes, de la part d'une entreprise, quelle que soit la qualité de sa démarche RSE globale et quelle que soit sa note ISR.

manière dont ces dernières sont appréhendées par les émetteurs. En effet, il appartient ensuite à l'ensemble des gérants lorsqu'ils se réunissent lors des comités d'investissement de décider de l'une des trois options suivantes :

- Absence de sanction/levée d'exclusion si la controverse n'est pas jugée majeure ou si l'entreprise apporte des réponses satisfaisantes
- Mise sous surveillance de l'entreprise : gel des investissements pendant une période temporaire
- Exclusion de l'entreprise : cession des positions dans un délai raisonnable intégrant les contraintes de liquidité (sauf restriction client)

CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS D'INFORMATIONS DES CLIENTS DES CRITERES ESG

L'ensemble des communications de Tocqueville Finance en matière de prise en compte des critères ESG sont mis à disposition du public à la fréquence et de la manière suivantes :

| Document | Contenu | Fréquence | Moyens utilisés |
|----------------------------|---|-----------------------|-------------------------------|
| Politique LTE | Convictions et engagements de Tocqueville en matière d'intégration des critères ESG | En tant que de besoin | Site internet |
| Politique de vote | Principe et périmètre de l'exercice des droits de vote de TFSA | En tant que de besoin | Site internet |
| Compte rendu de vote | Périmètre et bilan des votes de l'année écoulée | Annuelle | Site internet |
| Rapport mensuel de gestion | Note Morningstar Sustainability Rating | Mensuelle | Site internet, mail au client |

LISTE DES OPC PRENANT EN COMPTE LES CRITERES ESG

Tocqueville Finance applique sa démarche ESG à l'ensemble de ses fonds⁴.

| Fonds | Encours sous gestion au 31/12/2018 (M€) | Proportion dans le total des encours gérés |
|---|---|--|
| Tocqueville Value Europe | 426,4 | 10% |
| Tocqueville Dividende | 286,4 | 7% |
| Tocqueville Ulysse | 172,9 | 4% |
| Tocqueville Odyssée | 24,6 | 1% |
| Tocqueville PME | 41,3 | 1% |
| Tocqueville Olympe Patrimoine | 32,1 | 1% |
| Tocqueville Megatrends | 35,9 | 1% |
| Fonds ouverts Tocqueville | 1019,6 | 25% |
| Fonds dédiés Tocqueville | 351,1 | 9% |
| Fonds gérés par délégation par Tocqueville Finance | 2552,3 | 62% |
| Total des encours prenant en compte les critères ESG | 3963,2 | 96% |
| Encours totaux sous gestion collective | 4123,6 | 100% |

⁴ Excepté pour les fonds Tocqueville Gold et Tocqueville Value Amérique, ces fonds sont gérés respectivement par Tocqueville Asset Management et Anchor Capital Advisors LLC.

Annexe

La liste des 27 critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est la suivante :

| Grille de notation ESG Tocqueville Finance | | |
|--|--|--------------|
| ENVIRONNEMENT | | 33,3% |
| | Note intrasectorielle | 11,1% |
| | Emission de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Consommation d'énergie par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Total eau consommé par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Total déchets produits par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Note intersectorielle | 11,1% |
| | Emission de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Consommation d'énergie par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Total eau consommé par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Total déchets produits par chiffre d'affaires | 2,8% |
| | Mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique | 5,6% |
| | Vérification par un tiers des données environnementales | 5,6% |
| SOCIAL | | 33,3% |
| | Politique de santé et de sécurité | 3,3% |
| | Politique de rémunération juste | 3,3% |
| | Politique de formation en faveur des salariés | 3,3% |
| | Formation des salariés à la resp sociale d'entreprise | 3,3% |
| | Politique d'égalité des chances | 3,3% |
| | Politique de défense des Droits de l'Homme | 3,3% |
| | Politique en matière d'éthique | 3,3% |
| | Politique d'éthique anti-corrruption | 3,3% |
| | Signataire du pacte de l'ONU | 3,3% |
| | Gestion des risques sociaux de la chaîne d'approvisionnement | 3,3% |
| GOUVERNANCE | | 33,3% |
| | Directeurs indépendants (%) | 3,7% |
| | Femmes dans la direction (%) | 3,7% |
| | Durée d'un mandat (année) | 3,7% |
| | Nombre de réunions par an du conseil d'administration | 3,7% |
| | Nombres de réunions par an du comité d'audit | 3,7% |
| | Assiduité au conseil d'administration | 3,7% |
| | Primes des dirigeants liées aux critères ESG | 3,7% |
| | Rémunération du conseil liée à des objectifs ESG | 3,7% |
| | Vérfifié par le Global Reporting Initiative | 3,7% |